

Daniel Cabassy informe que le tribunal a validé les élections à Mauvezin

Communiqué



Daniel Cabassy informe que le tribunal a validé les élections à Mauvezin

Le tribunal administratif de Pau a finalement validé les élections municipales et communautaires de Mauvezin, même s'il en a rectifié le résultat en attribuant une voix de moins à la liste de M. Baqué, soit un score final de 520 voix contre 519.

Les différents recours et documents présentés aux juges constatant les nombreuses irrégularités lors du déroulement de la campagne ont tous été rejetés par les membres du tribunal administratif de Pau : les affichages irréguliers sur un panneau non attribué et sur le fourgon d'un candidat, l'utilisation des armoiries du village sur tous les documents de campagne et sur un site Facebook, les différents propos diffamatoires qui ont fait l'objet de plusieurs plaintes auprès de la gendarmerie.

Notre objectif était de montrer que ces actes répréhensibles auraient pu porter atteinte à la sincérité du scrutin, d'autant plus lorsque seulement une voix d'écart a permis à l'équipe de M. Baqué de remporter ces élections. Mais le tribunal administratif de Pau en a décidé autrement. La victoire de M. Baqué est dorénavant acquise avec un avantage de 0.1% des suffrages exprimés.

Nous prenons acte de cette décision, même si elle ne nous satisfait pas. Nous avons obtenu quatre sièges de conseillers municipaux et nous veillerons à ce que le programme annoncé par la majorité actuelle soit respecté. Nous ferons ainsi de l'opposition constructive et intelligente pour faire avancer le mieux possible les dossiers et les projets.

Nous vous proposerons également un petit journal d'opposition pour vous informer du suivi des affaires communales. En attendant, vous pourrez toujours nous retrouver sur notre page Facebook qui continuera à vivre.

Je tiens à remercier très sincèrement tous mes colistiers et tous les électeurs qui ont voté pour nous.